

Expatriés et LPP

Je viens d'arriver en Suisse en tant qu'expatrié pour un groupe dont une des sociétés se trouve en Romandie. Au vu de mon revenu salarié important, on me suggère de procéder à de forts rachats dans mon fonds de prévoyance. Ai-je effectivement intérêt à le faire ?

Lorsqu'un salarié débute une activité lucrative dépendante en Suisse, celui-ci est automatiquement affilié à un fonds de prévoyance pour autant que sa rémunération dépasse le minimum prévu par la LPP, ce qui est à mon sens toujours le cas pour un expatrié.

Comme ce dernier n'est souvent pas un jeune dont la carrière débute, et que, d'autre part, son salaire est plutôt conséquent, les prestations en matière de 2^{ème} pilier étant généralement consistantes, les cotisations de l'expatrié sont la plupart du temps importantes.

De plus, en arrivant à un certain âge dans un plan de prévoyance, il en résulte en principe une forte lacune de prévoyance. Comme chacun le sait, cette lacune peut être comblée par le salarié au travers de rachats.

Ces rachats ne sont en principe restreints que par les dispositions de la LPP. Toutefois, pour un expatrié, ceux-ci sont limités à 20% du salaire assuré durant ses cinq premières années d'activité en Suisse.

Notre expatrié pourrait néanmoins être tenté de procéder à un rachat déjà conséquent, dans les limites admises, l'année de son arrivée en Suisse afin de minimiser sa charge fiscale.

Bien que le procédé soit tout à fait admissible, il sera plutôt recommandé d'attendre d'avoir une année fiscale complète à son actif (1^{er} janvier au 31 décembre) afin de pouvoir bénéficier de l'impact fiscal favorable du rachat sur une année en lieu et place de quelques mois. Ainsi, mieux vaut attendre et payer un peu plus d'impôt la première année, pour réduire ses impôts de manière plus importante les années qui suivront.

A noter que la réflexion sera la même pour ce qui concerne la contribution à un 3^{ème} pilier A, ce quand bien même l'impact est de moindre importance comparé aux rachats au fonds de prévoyance.

Lausanne, le 4 juillet 2011

Bernard Jahrman
Expert-comptable diplômé
Drys Fiduciaire SA, Lausanne